



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Lapins

Question écrite n° 2143

Texte de la question

Mme Segolene Royal appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les inquiétudes des professionnels de la filière cynicole face à la surproduction de lapins très importante. En effet, outre les importations massives et sauvages en provenance de Hongrie et de Chine, ces dernières années, dans le cadre de la diversification des productions, de nombreux agriculteurs ont décidé d'élever du lapin en complément de leur activité. En conséquence, il se produit une surproduction qui met en péril toute la filière cynicole, avec baisse des prix et effondrement des cours. Si les consommateurs profitent de cette baisse des prix, les abattoirs, et par contrecoup les éleveurs, souffrent des désordres monétaires qui les privent de marchés vers plusieurs pays tiers. C'est pourquoi elle lui demande, au nom de tous les acteurs de la filière cynicole, quelles sont les mesures d'urgence qu'il compte prendre pour répondre aux attentes des producteurs et de toute la filière.

Texte de la réponse

Après une crise en 1988, le marché du lapin a connu une situation stable en 1989 et satisfaisante au cours des trois années 1990, 1991 et 1992 puisque la moyenne des prix du « kilogramme vif du lapin sortie élevage » a été respectivement de 12,40 francs, 12,60 francs et 11,65 francs. Si les professionnels estiment généralement que les importations pesent fortement sur le marché français, il apparaît en fait que ces quantités sont essentiellement des viandes congelées de médiocre qualité, concernant le seul circuit des collectivités. Elles ne créent pas à elles seules un déséquilibre sur le marché. Ainsi pour les viandes congelées en provenance de Chine, la France a importé 7 590, 2 650 et 5 490 tonnes en 1990, 1991 ou 1992. Les viandes fraîches en provenance de Hongrie ont représenté 1 510, 1 970 et 1 750 tonnes pour ces mêmes trois années. Il faut comparer ces volumes d'importations à la production nationale. La cause principale de la crise actuelle ne réside donc pas dans ces importations mais bien dans le grave déséquilibre entre l'offre et la demande, déséquilibre qui persiste depuis quelques mois. Après avoir diminué un peu en 1991, les abattages contrôlés de lapins ont représenté, en 1992, 58 500 tonnes, soit une augmentation de 6,6 p. 100. Cette tendance s'est maintenue en 1993. Dans le même temps, la consommation (estimée par le panel SECODIP : achats des ménages) est plutôt orientée à la baisse (baisse de 6 et 7 p. 100 en 1990 et 1991, augmentation de 1,7 p. 100 en 1992). Les exportations, qui s'étaient bien maintenues en 1992 avec 4 110 tonnes, contre 3 700 en 1991, connaissent effectivement des difficultés sur l'Espagne mais aussi sur d'autres marchés traditionnels tels la Suisse ou l'Allemagne. Malheureusement, le marché européen de ce produit ne permet pas d'espérer des gains très substantiels en ce domaine. Des aides publiques importantes ont été consenties depuis 1988 pour améliorer la productivité et la compétitivité des élevages français, mais aussi appuyer les actions de la filière à laquelle il manque encore de posséder une structure interprofessionnelle solide, seule susceptible dans l'avenir de maîtriser et d'aider à commercialiser la production dans de meilleures conditions. Il appartient aux familles professionnelles de créer les conditions d'un équilibre harmonieux du marché. Compte tenu de la grave situation traversée par la filière cynicole actuellement, des mesures mobilisant environ 10 millions de francs viennent d'être prises à la condition que les professionnels s'engagent réellement vers une démarche interprofessionnelle. Ces mesures sont principalement destinées au dégel du marché, au soutien

financier des eleveurs ayant recemment investi et a des avances de tresorerie aux eleveurs.

Données clés

Auteur : [Mme Royal Ségolène](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2143

Rubrique : Elevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 1993, page 1599

Réponse publiée le : 22 novembre 1993, page 4138